



Quelles sont les démarches à suivre ?



*se munir de ses 2 derniers avis d'imposition.



Le programme bénéficie d'un partenariat avec Polenergie



Pour vous renseigner sur les aides mobilisables :

Un bureau de l'Habitat tenu par le PACT H&D Ardèche se tient régulièrement près de chez vous* :

- Pour **Rhône-Helvie**, dans les locaux de Rhône-Helvie à Le Teil,
- Pour **DRAGA**, dans les locaux de la Communauté de communes à Bourg St-Andéol,
- Pour **Barrès-Coiron et Berg-et-Coiron**, les permanences sont itinérantes.

Les calendriers des permanences sont disponibles dans les mairies et consultables sur les sites internet des Communautés de communes :

www.ccdraga.fr

www.mairie-le-teil.fr / rubrique Rhône Helvie

www.bergetcoiron.fr

www.barres-coiron.fr

ou sur le site internet du PACT H&D Ardèche :

www.logement07.fr



BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT
PACT Habitat et Développement Ardèche

PACT H&D Ardèche :

04 75 66 13 84

Adresse mail :

habitermieux.vm@laposte.net



DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

Habiter mieux en Vivarais Méridional



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

Réalisation : G. PÉNELON (Berg & Coiron)





Qu'est que le programme « Habiter mieux » ?

Habiter mieux c'est une aide financière qui vous permet de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer et gagner en confort,
- diminuer le montant de vos factures.

Votre Communauté de communes s'est engagée dans ce programme.



Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Être propriétaire occupant,
- Être propriétaire bailleur, sous réserve d'un conventionnement avec l'Anah,
- Les logements doivent être construits depuis plus de 15 ans,
- Vos revenus ne dépassent pas ces niveaux de ressources (Applicables au 1^{er} juin 2013) :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources* (en €)
1	18 170
2	26 573
3	31 957
4	37 336
5	42 736
Par personne supplémentaire :	+ 5 382

Note : il s'agit du revenu fiscal de référence noté sur votre feuille d'impôts, pour toutes les personnes occupant le logement.



Quels travaux peuvent être aidés ?

- Les travaux d'économie d'énergie qui garantissent une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier.
- Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.



Les aides proposées

Propriétaires occupants

Aide Anah*
35 à 50%
des travaux subventionnables

Aide Habiter mieux
3500 €
si gain énergie d'au moins 25%

Aide communauté de communes, jusqu'à
1000 €

Autres financements CAF, Région Rhône Alpes, Caisse de Retraite...

Propriétaires bailleurs

Aide Anah*
25 à 35%
des travaux subventionnables

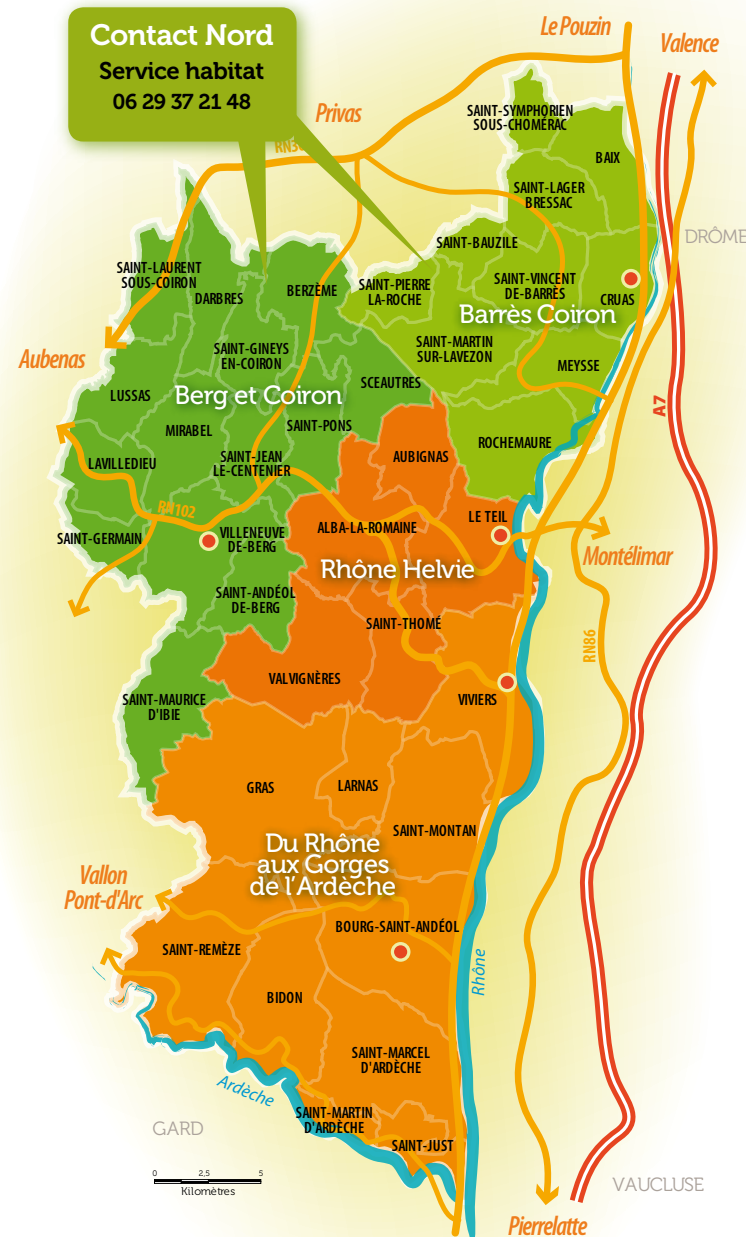
Aide Habiter mieux
2000 €
si gain énergie d'au moins 35%

Pour financer le reste à charge, vous pouvez bénéficier d'un prêt à taux zéro sous certaines conditions auprès de

PROCIVIS
VALLÉE DU RHÔNE



Le territoire du Vivarais Méridional



* Anah : Agence nationale de l'habitat